



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 11 AVRIL 2023

En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 12

Le 11 avril 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

**Présents** : Mesdames DECERLE, BEGUERY, LE BRETON, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs LEK, LIGNEUX, TOUIN

**Absents excusés** : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame DIL pouvoir à Madame LE BRETON, Madame LE MANACH

**Secrétaire de séance** : Madame GENEST

<b>N°10</b>	<b>VOTE DU BUDGET 2023</b>
-------------	----------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004  
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 14 février 2023

LE COMITÉ,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ** le budget 2023 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	61 924,78 €	61 924,78 €
<b>Total</b>	<b>61 924,78 €</b>	<b>61 924,78 €</b>

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME  
La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE